

Question présentée par le député :

M. Christo Ivanov

Date de dépôt : 14 avril 2014

Question écrite urgente

Faculté d'économie et de management : la composition de l'équipe dirigeante est-elle optimale ?

La jeune Faculté d'économie et de management vit des premières heures difficiles. La désignation au poste de doyen d'une candidate minorisée par le Conseil participatif de la Faculté a provoqué de vives réactions. Pour pouvoir malgré tout entériner la nomination de cette candidate, une nouvelle élection a été organisée dans des conditions discutables. D'après plusieurs collaborateurs, les opposants à l'élection de cette personne auraient été menacés de ne pas voir leurs postes reconduits pour l'année prochaine. En outre, bien qu'officiellement en arrêt maladie avant son élection, la candidate élue a été aperçue tous les jours à l'Université.

Une des premières décisions de la nouvelle doyenne a surpris et fortement déplu aux collaborateurs et aux étudiants. Il s'agissait de la composition de son équipe. En effet, la très contestée doyenne s'est entourée d'une équipe particulière : un des vice-doyens réside à Zurich, l'autre à Berlin. L'obligation de résidence dans le canton pour les fonctionnaires a certes disparu, toutefois cette exigence peut être maintenue si l'intérêt public le commande.

Un domicile hors du canton, en France voisine ou dans le canton de Vaud ne semble pas porter atteinte à l'intérêt public, alors qu'un domicile à Zurich ou à Berlin apparaît difficilement compatible avec les devoirs découlant de la fonction de vice-doyen d'une Faculté et se révèle donc contraire à l'intérêt public. Un tel éloignement inquiète également les collaborateurs et les étudiants, soucieux du bon fonctionnement de leur Faculté.

Il faut ajouter que la disparition du nom HEC, combattue par les étudiants mais souhaitée par la doyenne, prive la nouvelle Faculté de la visibilité dont disposaient les HEC et l'ancienne Faculté des sciences économiques et sociales (SES). Les enjeux liés à ce changement d'identité impliquent plus que jamais une présence accrue de l'équipe dirigeante.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Le Conseil d'Etat tolère-t-il que les vice-doyens de la Faculté d'économie et de management soient domiciliés aussi loin du lieu d'exercice de leur fonction ?*
- 2. Comment le Conseil d'Etat compte-t-il protéger les collaborateurs de la Faculté contre le chantage au licenciement lors de prochains processus démocratiques ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.